



Conseil municipal

Pont-du-Moulin 5 2502 Bienne
T: 032 326 11 21 F: 032 326 11 90
www.biel-bienne.ch

Aux
représentantes et représentants des médias

Communiqué de presse du 27 avril 2017

Des relations historiques et fortes entre Bienne et Moutier

Le Conseil municipal de Bienne a arrêté sa position en relation avec la votation communale du 18 juin 2017 sur la future appartenance cantonale de Moutier. Il est conscient des relations multiples à la fois historiques et actuelles qui existent entre les deux villes. Indépendamment de la décision du Souverain prévôtois le 18 juin 2017, il mettra tout en œuvre pour continuer à cultiver ce lien étroit et maintenir, voire améliorer, les conditions-cadre nécessaires pour la population biennoise francophone et le bilinguisme du canton de Berne.

Le Conseil municipal de Bienne partage l'avis que la votation populaire du 18 juin 2017 sur la future appartenance cantonale de Moutier sera capitale pour le Jura bernois, mais aussi pour le canton de Berne dans son ensemble, notamment en ce qui concerne l'avenir du bilinguisme au niveau cantonal. Dans ce contexte, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), qui réunit des représentantes et représentants du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) et des Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard, réaffirme sa position de neutralité active, comme en 2013. Elle n'interviendra pas dans la campagne de la votation et ne prendra pas position en faveur d'un camp ou d'un autre. Il lui tient à cœur cependant de préciser et d'expliquer cette position qui, comme en 2013, n'est en aucun cas une marque de désintérêt, mais au contraire de respect pour la population qui se rendra aux urnes. Sa politique de neutralité active découle de la neutralité de Bienne pendant les plébiscites jurassiens des années 1970, puis d'une politique active de maintien et de développement des liens socio-économiques, politiques et culturels avec le Jura bernois, quels que soient les choix de ce dernier sur son appartenance cantonale. C'est dans cet esprit que la DBAJ suit la campagne de vote à Moutier.

Bienne partage avec Moutier une histoire commune, avec des siècles d'appartenance à l'ancien évêché de Bâle, avant d'être rattachées à la Suisse en 1815, puis un développement industriel similaire dans les deux villes, très tournées vers l'industrie et la mécanique de précision. Le tissu économique est comparable, avec des périodes de haute conjoncture suivies de crises douloureuses, qui ont nécessité dans les deux villes des démarches de reconversion et de redressement pour constamment s'adapter.

Les liens socio-économiques s'observent aussi dans les collaborations qui se sont mises en place par exemple entre le Centre hospitalier de Bienne et l'Hôpital du Jura bernois, sans oublier les nombreux pendulaires qui font le trajet de Bienne à Moutier, ou inversement. Dans la formation aussi, des liens existent, comme entre l'École de maturité spécialisée (EMSp), basée à Moutier et rattachée au Gymnase de Bienne.

Moutier et Bienne ont donc des intérêts qui peuvent être parfois communs, parfois divergents, par exemple dans l'implantation d'entreprises dans la région, le développement des infrastructures et des transports, la culture et la formation. Le Conseil municipal est attaché au maintien et au développement de ces liens, quel que soit le résultat de la votation du 18 juin 2017.

La population de Moutier devra faire un choix souverain entre deux avenir possibles et stimulants, chacun avec ses avantages et ses défis: rejoindre un canton francophone pour former une communauté de langue ou continuer à construire un grand canton bilingue à la frontière des langues, pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Il est indéniable que la population francophone du canton de Berne forme une minorité de petite taille, qui doit pouvoir défendre ses intérêts grâce à des outils légaux et politiques. Ne serait-ce que mathématiquement, un départ de Moutier affaiblirait le poids de la minorité francophone du canton. Ce risque n'est pas cité pour peser sur le choix de Moutier, mais pour qu'il soit présent à l'esprit des autorités municipales et cantonales. Bienne, Evilard et le CAF s'engageront fermement auprès du Canton pour maintenir et renforcer le bilinguisme et les dispositions de soutien à la minorité francophone, indépendamment du résultat de la votation. Pour ces différentes raisons, Bienne, Evilard et le CAF ne peuvent pas être indifférents à l'avenir de la ville de Moutier. Ils suivront avec grand intérêt la campagne et les résultats du vote. La DBAJ salue donc le processus démocratique engagé depuis la signature de la Déclaration d'intention en 2012, s'inscrivant dans la suite logique de l'accord du 25 mars 1994, visant à mettre un terme à la Question jurassienne en passant par les urnes. Tout doit être fait pour que le scrutin à Moutier se déroule dans le respect des règles démocratiques. La région dont Bienne fait partie doit pouvoir enfin tourner la page de ce conflit et faire face ensemble aux nombreux défis qui s'annoncent dans nos sociétés.

Dans le même esprit, le Conseil municipal a répondu à l'interpellation urgente déposée par le conseiller de ville Pascal Bord (PRR) sous le titre «La votation sur l'appartenance de Moutier laisse-t-elle les autorités biennoises indifférentes ?» (cf. annexes).

Pour tout renseignement complémentaire:

Erich Fehr
Maire de Bienne
T : 079 415 53 05 (atteignable de 12h30 à 14h00)

Annexes ment.